

COMMUNE DE VENACO (Haute-Corse)
SELURL Marie Anne PIERI
Notaire de la république – Officier Public
Résidence TADDEI Bastien BP 37
20270 ALERIA
Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.
Email : marie-anne.pieri@notaires.fr
Site Internet: www.pieri-aleria.notaires.fr
AVIS DE TITRE DE PROPRIETE
DATE DE L'ACTE : 29 octobre 2019

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Marie-Anne PIERI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription :

Monsieur Ours Paul COSTANTINI, retraité, veuf de Madame Marie Catherine Gracieuse COSTANTINI, demeurant à GHISONACCIA (20240) avenue du 09 septembre.
Né à VENACO (20231) le 28 septembre 1921.
De nationalité française.

Désignation des Biens :

COMMUNE DE VENACO (2B),

ARTICLE N°1 : Dans un ensemble immobilier situé à VENACO (HAUTE-CORSE) 20231 Lieudit SAINT MICHEL. Dans un immeuble à usage d'habitation, élevé d'un étage sur rez-de-chaussée, avec greniers, cadastré:

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	875	SAINT MICHEL	00 ha 02 a 36 ca

LOT N°3 : Au rez-de-chaussée, accessible par la porte à droite dans le hall, face aux escaliers, un local comprenant une cuisine et une chambre.

Et les cent soixante-dix-neuf millièmes (179 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

LOT N°6 : Au premier étage, accessible par la porte à gauche en arrivant par l'entrée, un local comprenant deux pièces.

Et les cent quatre-vingt-onze millièmes (191 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

LOT N° 8 : Dans les combles, accessible à gauche en sortant par la trappe, un grenier.

Et les soixante et un millièmes (61 /1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

ARTICLE N°2 : A VENACO (HAUTE-CORSE) 20231 Lieudit Saint Michel, Une terrasse édifée, accolée à l'immeuble en copropriété cadastré section AC numéro 875. Cadastree :

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	876	SAINT MICHEL	00 ha 00 a 21 ca

ARTICLE N°3 : A VENACO (HAUTE-CORSE) 20231 Lieudit Saint Michel. Une parcelle de terre sur laquelle sont édifés deux bâtis légers, ainsi qu'un bassin. Cadastree :

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	878	SAINT MICHEL	00 ha 05 a 78 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Me Marie-Anne PIERI
Notaire de la république -
Officier Public